

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 29 juin 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 07

Absents : 04

Votants : 10

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, SMILEVITCH Sophie Anne, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian, LAGOZNY Romane.

Date de la convocation : 25/06/2026

Excusés : BOURGEOIS-ROMAIN Florent pouvoir à LAGOZNY Romane, AINOZ Jean-Louis pouvoir à GARDET Benjamin, RAMBAUD Christophe pouvoir à MOLLIER Christelle.

Absent : BAIZET Jérémy.

Secrétaire : MOLLIER Christelle.

Délibération 2026-06D08-01 – Participation navette villages 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation par le SIVU Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz d'une navette villages, lors des vacances scolaires de Noël et d'hiver.

Le SIVU avait reconduit ce service pour la saison 2025/2026. Il a fonctionné tous les jours de la semaine, sauf le samedi, sur deux périodes :

- Vacances scolaires de Noël (2 semaines du 20/12/2025 au 04/01/2026)
- Vacances scolaires d'hiver (5 semaines du 31/01/2026 au 08/03/2026)

Le coût de ce service s'est élevé pour le SIVU à 37 690.42 € H.T.

Le SIVU considère que ces prestations pourraient être également cofinancées par différents partenaires dont les communes pour 50 %.

A cet effet, le Maire invite le conseil à se prononcer sur cette demande de participation.

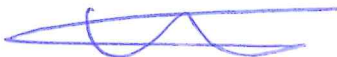
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Accepte la participation financière de la commune de Crest-Voland à hauteur de 50 % du coût total, répartie avec la commune de Cohennoz sur la base de leur population DGF,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant et à transmettre la présente délibération au SIVU.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

La secrétaire
Christelle MOLLIER



Le Maire
Benjamin GARDET

